



**PRÉFET
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Unité Départementale de l'Oise

Équipe 4

Affaire suivie par : Yves YEBRIFADOR

Tél : 03 44 10 54 16

Courriel : yves.yebrifador@developpement-durable.gouv.fr

Le Chef de l'unité départementale de
l'Oise

à

Madame la Directrice Générale
Société ABENA FRANTEX
5, rue Thomas Edison
60180 Nogent-sur-Oise

Beauvais, le 3 août 2026

M:\ICPE\NOGENT SUR OISE\ABENA FRANTEX\PAC_2024\ABENA_FRANTEX_donner_acte.odt

Réf : IC/145/26-YY/SF

N°AIOT : 0003801490

Objet : Demande de modification

Construction d'un magasin technique dédié au stockage des pièces de
maintenance à Nogent-sur-Oise

Réf : Votre dossier de porter à connaissance transmis par courrier du 13 décembre
2024, reçu le 17 décembre 2024

Madame la Directrice Générale,

Par courrier visé en référence, vous avez transmis un dossier de porter à connaissance
concernant une demande de modification des installations exploitées sur votre site de
Nogent-sur-Oise.

Cette modification consiste en la construction d'un magasin technique, sur deux
niveaux, servant à stocker des pièces de maintenance, et un auvent dédié au stockage
de produits non-conformes.

Le magasin technique est mitoyen à la cellule de production et à l'auvent. Cependant,
les structures porteuses ne sont pas communes.

Après examen de votre dossier de porter à connaissance, il apparaît que la modification
apportée n'est pas substantielle au sens des dispositions des 1^{er} et 3^o du I) de l'article
R. 181-46 du Code de l'environnement.

Je prends acte par la présente de la modification apportée à vos installations exploitées
sur votre site de Nogent-sur-Oise, sous réserve du strict respect des éléments
mentionnés dans votre dossier de porter à connaissance, à savoir :

- l'emprise au sol du magasin technique est de 68,30 m² avec une surface plancher de plancher de 195 m² ;
- les murs et les planchers sont REI 120 du rez-de-chaussé au 2^e étage ;
- le magasin technique est séparé de la cellule de production par 2 murs et 1 porte REI 120 ;
- l'auvent attenant au magasin technique et à la cellule de production a une surface d'emprise au sol de 75 m², et séparé de ceux-ci par des murs REI 120.

Je vous prie d'agréer Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation,
Le Chef de l'Unité Départementale de l'Oise

Stephane
CHOQUET
stephane.choquet

Signature numérique de
Stephane CHOQUET
stephane.choquet
Date : 2026.08.04 15:02:00
+02'00'

Stéphane CHOQUET